Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



Publié le

République Française

\*\*\*\*\*\*

Département des Alpes-de-Haute-Provence

# Extrait du registre des délibérations Séance du Conseil Municipal

**Commune de Barcelonnette** 

\*\*\*\*\*\*

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	16	17

Date de convocation 6 avril 2023 Numéro de délibération: 2023 / 63

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du six avril deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

## Étaient Présents:

M. Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Joseph GARCIN, M. Miguel ORTUNO, Mme Clarisse BALLADUR, Mme Rolande JACQUES, M. Joël IGAU, Mme Sabine BLATTMANN, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, M. Christophe BARNEAUD, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Yves BAUDRY (à partir de 18h12), M. Christophe PICHET (à partir de 18h24).

### Absent excusé ayant donné procuration :

M. Pierre MAILLARD à M. Yvan BOUGUYON

### Absents excusés :

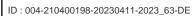
Mme Karine BENEDETTO, M. Jean-Claude DABROWSKI, M. Frédéric MAURIN, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Patricia DOMANGE, Mme Wendy MATTERA,

**Madame Clarisse BALLADUR** a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



## Objet: Budget annexe « Activités de loisirs » 2023

Rapporteur: Monsieur Yvan BOUGUYON

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2312-2 et suivants ;

VU l'avis favorable de la commission des finances;

### Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix "Pour", 0 voix "Contre et 1 "Abstentions" (M. Christophe PICHET)

A la majorité,

DÉCIDE

#### Article 1er

D'adopter le budget annexe « Activités de loisirs » 2023 à la somme de :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	62 448,39 €	62 100,16 €
DÉPENSES	62 448,39€	62 100,16 €

## Article 2

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision ;

### Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Fait et de liberé les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme, Le Maire Sophie VAGINAY RICOURT